



## ARRÊTÉ N° 2019/41

### Réglementant et interdisant le stationnement sur le parking face à l'école Etienne Martin

Mairie du PIN

#### **Le Maire de la Commune du Pin,**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 et suivants définissant les pouvoirs de police du Maire,

Vu, le code de la route et ses articles subséquents,

Considérant les travaux d'extension du parking en face de l'école, réalisés par la société SO.TRA.BA, route de Chevry 77150 FÉROLLES ATTILLY ;

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement pendant les travaux ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toute mesure propre à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique,

#### **ARRÊTE**

**Article 1** : Le stationnement sur le parking en face de l'Ecole Etienne Martin à l'angle de la rue du Château et de la rue de Courtry sera interdit au droit du chantier **du mercredi 17 avril 2019 au samedi 20 juillet 2019.**

**Article 2** : Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toute circonstance.

**Article 3** : L'entreprise chargée des travaux assurera la fourniture, la pose et l'entretien des panneaux réglementaires et des barrières de sécurité, de jour comme de nuit, des panneaux d'information à chaque extrémité du chantier « route barrée », « déviation » « attention chantier » et « itinéraire piétons obligatoire ».

**Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : La copie du présent arrêté sera affichée dans le périmètre concerné pendant toute la durée des travaux.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MEAUX,
- Madame le Commissaire de Police de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine des Pompiers de CHELLES : [ci-chelles-prevision@sdis77.fr](mailto:ci-chelles-prevision@sdis77.fr)
- La société SO.TRA.BA : [pereira.sotraba@orange.fr](mailto:pereira.sotraba@orange.fr)

Le Pin, le 15 avril 2019

**Pour Le Maire et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Patrick PATUROT**

